

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

06 septembre 2022

Date d'affichage :

16 septembre 2022

Objet

tarif repas à partir du 1er septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

ID : 001-210103578-20220916-15\_22-DE

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Secrétaire de séance :

Mme CECILLON Christelle

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs des repas livrés par la société RPC pour les scolaires et pour les adultes en tenant compte de l'augmentation appliquée par le prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à

- trois euros cinquante (3.50 €) le prix du repas servi à la cantine scolaire

et quatre euros quatre-vingt-dix (4.90 €) : le repas occasionnel

- sept euros (7.00 €) le repas livré aux adultes.

PRÉCISE que ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire  
Gilles THOMASSET

